

de nos messes paroissiales entre Ulric
 Rondeau, cultivateur, fils majeur de Alfred
 Rondeau, cultivateur, et de feu Héroise Pette
 de cette paroisse d'une part, et Maria Vincent
 fille majeure de Amable Vincent, cul-
 tivateur, et de Héroise Rondeau aussi de cette
 paroisse d'autre part, ne s'étant découvert aucun
 empêchement, nous prêtre sous-signé, curé
 de cette paroisse, avons reçu leur mu-
 tuel consentement de mariage et
 leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de
 Alfred Rondeau père de l'époux et de Fran-
 çois-Louis Robert-beaufrère de l'épouse
 qui ont déclaré ne savoir signer, les époux
 ont signé avec nous. L'acte fait.

Marica Vincent

Ulric Rondeau

J. B. Desrosiers ^{prêtre} curé

S 2
 Laurentia Mondor

Le vingt huit janvier mil neuf cent
 douze, nous prêtre sous-signé, vicarie
 à St-Jean-de-Mattha, avons inhumé
 dans le cimetière du lieu le corps de
 Laurentia, fille de Remy Mondor,
 cultivateur, et de Eulalie Bourret
 de cette paroisse, décédée avant hier,
 à l'âge de deux ans et deux mois.
 Et ont été présents: Remy Mondor qui a
 déclaré ne savoir signer et Joseph Mondor
 sous-signé. L'acte fait.

Joseph Mondor

J. B. Desrosiers ^{prêtre}

Eugène Mondor ^{prêtre}

B. 6

Marie Béile
 Adrien
 Durand
 Jugt. ci-joint
 est enregistré

Le vingt neuf janvier mil neuf cent douze
 nous prêtre curé sous-signé avons baptisé
 Marie, Béile, Adrien née au fond lieu
 fille légitime de Amédée Durand,
 journalier et de Amanda Courtois

de cette paroisse. Le parrain a été Charles Bontois, cultivateur aussi de cette paroisse; la marraine Georgette Bolduc, son épouse grand' parents de l'enfant. Le père et la marraine ont signé avec nous. Le parrain déclare ne savoir signer. Lecture faite.

J. Bolduc
Conrad Turpin

VOIR ACTE JUDICIAIRE

13
Marie Reine
Forest

Le trente-un Janvier mil neuf cent douze, nous prêtre sous signé, avons inhumé dans le cimetière du lieu le corps de Marie-Reine, fille de Willrod Forest, cultivateur, et de Arélie Champagne de cette paroisse, décédée avant hier, à l'âge de six mois. Etant présente: Reine Mondor qui a déclaré ne savoir signer et Willrod Forest, sous signé. Lecture faite.

Willrod Forest

B 7
Joseph-Patrick Noël
Riopel

Le premier Février mil neuf cent douze, nous prêtre sous signé, avons baptisé Joseph-Patrick Noël, né avant hier, fils légitime de Patrick Riopel, journalier, et de Elisabeth Boucher de cette paroisse. Le parrain a été Joseph Boucher, journalier du lieu, et la marraine Alice Boucher, son épouse, sous signés. Le parrain et le père ont déclaré ne savoir signer. Lecture faite.

Alice Boucher

B 8
Marie-Germaine Yvonne

Le douze Février mil neuf cent douze, nous prêtre sous signé, avons baptisé

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPERIEURE

JOLIETTE, le 20 JUILLET 1970

PRESENT:

No: R-2496

L'HON. HARRY L. ARONOVITCH, J.C.S.

DAME CECILE DURAND, épouse de Joseph Plouffe,
résidant et domiciliée au 730 de la rue Ste-
Marguerite, cité et district de Montréal,

requérante,

-et-

M. le Curé de la paroisse de St-Damien de Brandon,
M. le Protonotaire du district de Joliette,
M. le Procureur Général,

mis-en-cause.

JUGEMENT

LE TRIBUNAL:

Sur la requête en rectification de registres de l'état civil, présentée par la requérante susnommée:

VU la requête, l'affidavit de la requérante et l'avis donné;

VU la signification d'icelle;

VU les pièces produites;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de faire droit à la présente requête;

POUR CES MOTIFS:

ACCUEILLE la requête en rectification de registres;

DECLARE INEXACTS les registres de naissance et de baptême de la paroisse de St-Damien de Brandon, pour l'année 1912;

ORDONNE que lesdits registres, tant celui détenu par le Curé de la paroisse que celui détenu par le Protonotaire de la Cour Supérieure pour le district de Joliette, pour l'année 1912, soient corrigés, de manière à se lire désormais comme suit, savoir:

" Le 29 janvier mil neuf cent douze, nous prêtre curé sous-signé, avons baptisé, Marie-Cécile, Adrienne née aujourd'hui, fille légitime de Amédée Turenne, journalier et de Amanda Comtois de cette paroisse. Le parrain a été Charles Comtois, cultivateur aussi de cette paroisse et la marraine Georgeline Bolduc, son épouse, grands-parents de l'enfant. Le père et la marraine ont signé avec nous. Le parrain a déclaré ne savoir signer. Lecture faite.
(signé) Georgeline Bolduc

" Amédée Turenne,

" J.B.Desrosiers, ptre." et,

ORDONNE aux dépositaires susmentionnés d'effectuer les corrections tel que susdit.

Vraie copie

(S) HARRY L. ARONOVITCH

Joseph Matte
P.A.C.S.

JUGE COUR SUPERIEURE